

10

RAPPORT

OBJET : ETUDE SUR LA BIODIVERSITE A METZ

Dans le cadre de son Agenda 21, la Ville de Metz s'est fixée comme objectif la préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources naturelles.

Afin de répondre à cet objectif, la Ville de Metz souhaite mener une étude pour acquérir une vision précise de la biodiversité (faune, flore, habitat) présente sur son territoire et déterminer les secteurs à enjeux écologiques.

Grâce à cette étude sur la biodiversité, des préconisations d'aménagement et de gestion seront établies pour améliorer la biodiversité présente sur notre territoire.

Cette étude s'inscrira également dans la réactualisation de l'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique menée par la DREAL, de l'inventaire des zones humides mené par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et de la politique régionale de trame verte menée par le Conseil Régional de Lorraine et la DREAL.

Un comité de pilotage de l'étude sera constitué avec les partenaires financiers et associera également des partenaires techniques tels que l'Université Paul Verlaine de Metz et le Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement (CETE) de l'Est.

A ce titre, l'étude pourra bénéficier de subventions de la DREAL, de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et du FEDER à hauteur de 50% du montant total de l'étude estimé à 80 000 euros TTC.

La motion est en conséquence.

MOTION

OBJET : ETUDE SUR LA BIODIVERSITE A METZ

Le Conseil Municipal,
Les commissions compétentes entendues,

CONSIDERANT que dans le cadre de son Agenda 21, la Ville de Metz s'est fixée comme objectif la préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources naturelles,

CONSIDERANT que pour répondre à cet objectif, il est nécessaire de réaliser une étude qui permettra d'acquérir une vision précise de la biodiversité (faune, flore, habitat) présente sur son territoire et déterminer les secteurs à enjeux écologiques,

CONSIDERANT que cette étude s'inscrira également dans la réactualisation de l'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique mené par la DREAL, de l'inventaire des zones humides mené par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et de la politique régionale de trame verte menée par le Conseil Régional de Lorraine et la DREAL,

CONSIDERANT que cette étude, dont le montant total est estimé à 80 000 euros TTC, pourra bénéficier de subventions de la DREAL, de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et du FEDER à hauteur de 50%,

DECIDE de lancer cette étude sur la biodiversité,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, à engager et mener à bien les consultations des entreprises selon la procédure correspondant au montant du marché en question et ce, dans le respect des dispositions du Code des Marchés Publics,

RENOIE à Monsieur le Maire ou son représentant, dans le cas d'une procédure adaptée, le soin de procéder au lancement, à l'attribution et à la signature du marché ainsi que tous les documents contractuels s'y rapportant,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document contractuel se rapportant à cette opération, y compris les avenants éventuels,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à assurer l'exécution du marché correspondant,

SOLLICITE toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre et notamment celle de la DREAL, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et le FEDER.

Les crédits nécessaires à la réalisation de la tranche 2011 de l'étude sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué :

René DARBOIS